

III. Les espaces publics dans la ville

La vie urbaine se manifeste dans les espaces publics : *« la ville peut seulement être reconstruite sous la forme de rues, de places et de quartiers...Les rues et les places doivent avoir un caractère familier et permanent. La ville doit être articulée en espaces publics et domestiques, en monuments et tissus urbains »* (Universalis, 2010).



Le domaine public : formes d'appropriation et niveaux d'interactions sociales

Trois catégories d'espaces peuvent être identifiées d'après la sociologue urbaniste Lyn Lafland⁽¹⁾ :

1. **Le public** : coprésence des individus qui ne connaissent pas forcément. Ex: chauffeur (de bus ou de taxi) et passager ;
2. **Le Paroissial** (de proximité) : sens d'appartenance commune entre individus qui se connaissent personnellement ;
3. **Le privé** : rapport personnels d'intimité entre membres d'un même foyer ou de réseaux personnels.

Les principes du domaine public

- ✓ Motilité coopérative ;
- ✓ Inattention civile ;
- ✓ Prévalence d'un rôle de membre du public ;
- ✓ Entraide restreinte ;
- ✓ Civilité envers la diversité.



Éléments de définition :

L'espace public peut se rapporter à tout espace **ouvert** et **accessible** à l'usage public. Il se distingue de l'espace privé, qui est clôturé et réservé intimement à son usager, par son accessibilité, son ouverture, et son utilisation commune par les différents types d'utilisateurs.

Formes des espaces publics

L'espace public peut être de grande portée (long boulevard, grande place), comme il peut être un dégagement d'un bâtiment public ou petite ruelle. Une diversité de formes : **rues, ruelles, places et placettes, esplanades, espaces verts, jardins publics, parcs, Aires de jeux, etc.**

Les espaces bâtis fréquentés par de larges publics font également partie des espaces publics : gares, centres commerciaux, etc.

Vie urbaine et image de la ville :

L'ensemble des espaces publics sont interconnectés et structurés selon une logique d'hierarchie et participent ensemble à la construction de l'image de la ville.

L'attractivité et le statu de l'espace public dépend directement de son qualité esthétique et paysagère et des fonctions qu'il assure.

Elle dépend également du niveau du bien être des usagers qu'il ressentent : confort hygrothermique, lumineux, sonore, olfactif.

Mais aussi des autres aspects du bien-être : sécurité/sureté, fonctionnement, propreté, c.a.d. le sentiment d'être à l'aise dans ces espaces.



Caractéristiques générales :

- ✓ Espace partagé ;
- ✓ Lieu d'échange et d'interaction ;
- ✓ Lieu de détente et récréation ;
- ✓ Lieu de déplacement et transport ;
- ✓ Théâtre d'exposition de festivité ;
- ✓ C'est le contenant de la vie urbaine de tous ses aspects et ses différentes formes.

Fonctions des espaces publics :

- ✓ Fonctions de la ville : circulation, déplacement, réseaux techniques, etc.
- ✓ Activités urbaines : commerce, services, détente, loisir, rencontres, etc.
- ✓ Représentations socioculturelles : symbolisme, histoire, patrimoine, etc.

L'espace public est davantage perçu et vécu. C'est là où se construisent l'image mentale et la signification que porte chaque citoyen envers son environnement urbain : forme, texture, mobilier, parcours, ambiances, histoire, etc.

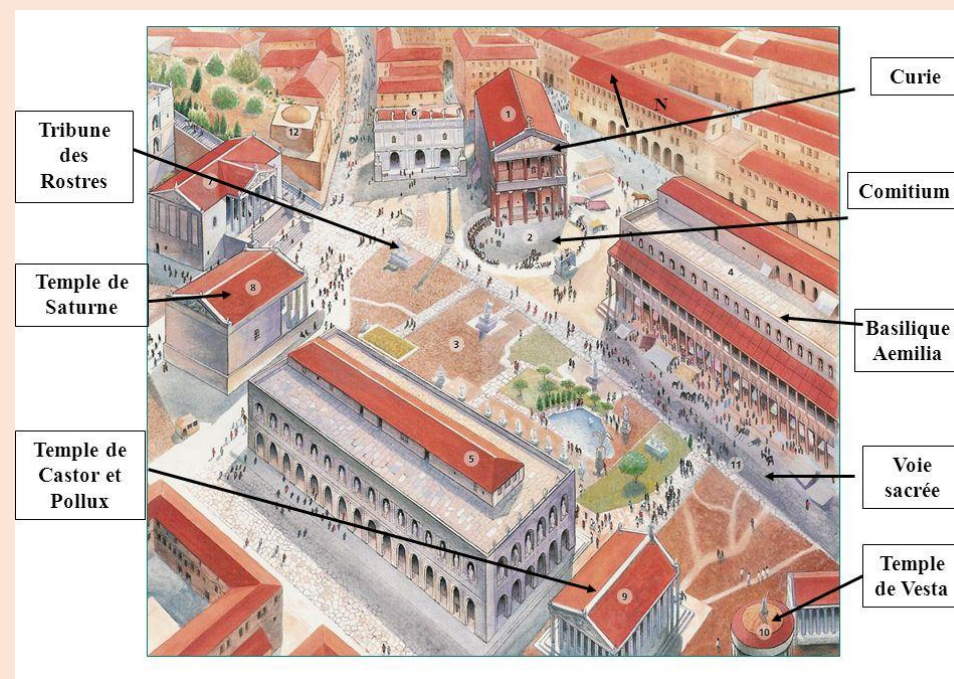
Il est également le lieu de sociabilité dans ses différentes formes d'appropriation selon la situation de l'espace :

- Lieu de mixité sociale ou de différenciation;
- Lieu de mixité sociale ou d'enclavement (isolement);
- Lieu d'ambiance culturelle ou lieu inerte sans âme.

Regard historique sur l'espace public :

La ville antique :

- Lieux monumentaux : régularité géométrique, ornementation, présence des statues, etc.
- Lieux de vie urbaine : interactions politique, religion, échange culturelle et commerciales, activité économique (artisanat, commerce, etc.);
L'Agora grecque, le Forum romain.



La ville médiévale :

Moins d'importance par rapport aux époques précédentes;
Parvis (dégagement des églises), des marchés publics;
Rue étroites : lieux d'activités et de contacts;
Moins de jardins et places monumentales.

Deux types de places :

- Places de religions;
- Places du marchés.



Piazza di Santa Croce (Florence)



La Piazza del Campo à Sienne avec le Palazzo Pubblico.

Leonardo Benevolo, (1994)

Fonctions et rôles des espaces publics :

Les espaces publics accueillent une diversité d'activités urbaines. Ils doivent assurer les besoins urbains :

- ✓ Satisfaction des besoins sensoriels et psychologiques : éléments de qualité de vie, détente etc.
- ✓ Circulation et déplacements (artères);
- ✓ Échanges économiques;
- ✓ Interactions sociales;
- ✓ Lieux de récréation d'épaissement écologique : trame verte, parcours de promenade et/ou de sports, etc.

Types des espaces publics :

Selon leurs formes, leurs fonctions et leurs statuts :

- 1) Rues et voies de circulation;
- 2) Places et placettes;
- 3) Jardins publics, squares et espaces verts;
- 4) Aires de sport et d'enfance;
- 5) Monuments.

Un espace public peut être de forme composée : allée, place, monuments, etc.

Les rues :

Fonction principale : la circulation urbaine.

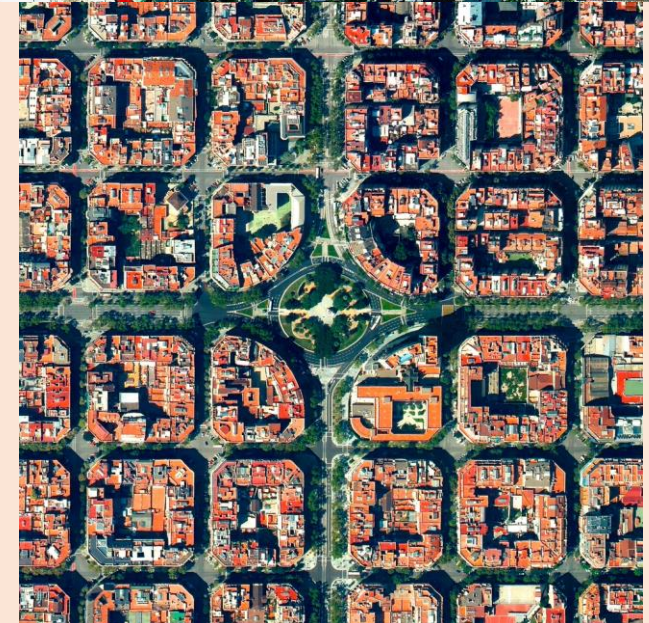
Élément structurant de la ville : trame viaire.

Les rues sont interconnectées, structurées et hiérarchisées pour donner une forme urbaine à la ville (tracé en damier, radioconcentrique, linéaire, etc.).

Les rues sont les artères de la ville, elles assurent le mouvement et les flux entre les composantes de la ville, et entre la ville elle-même et son environnement.

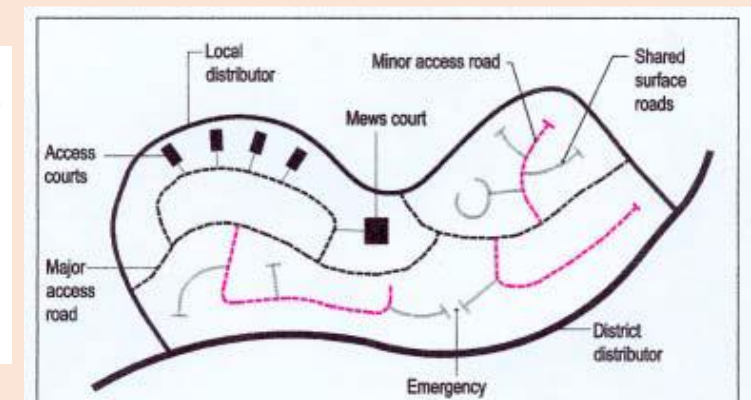
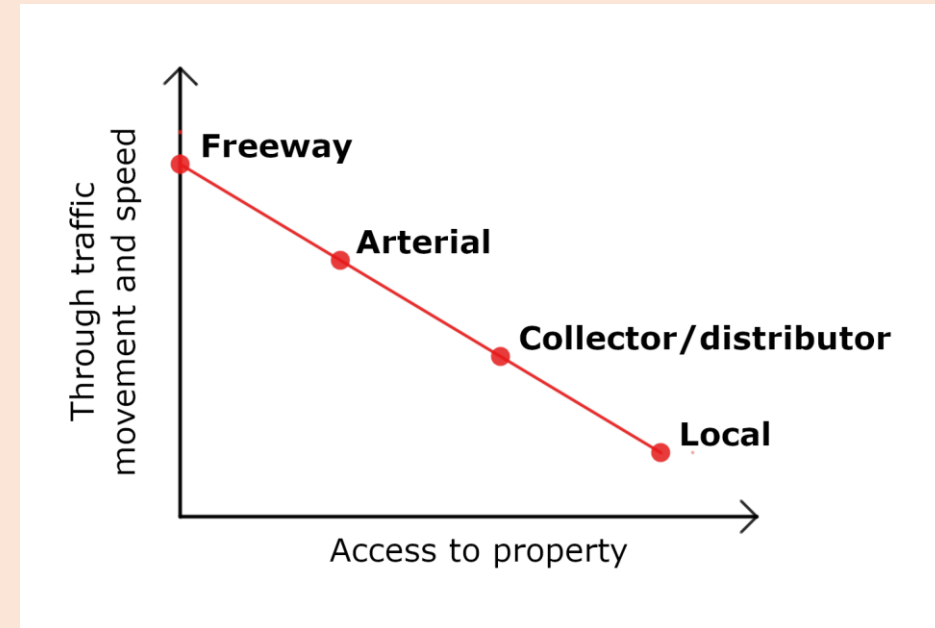
Types de rues : selon le type de circulation

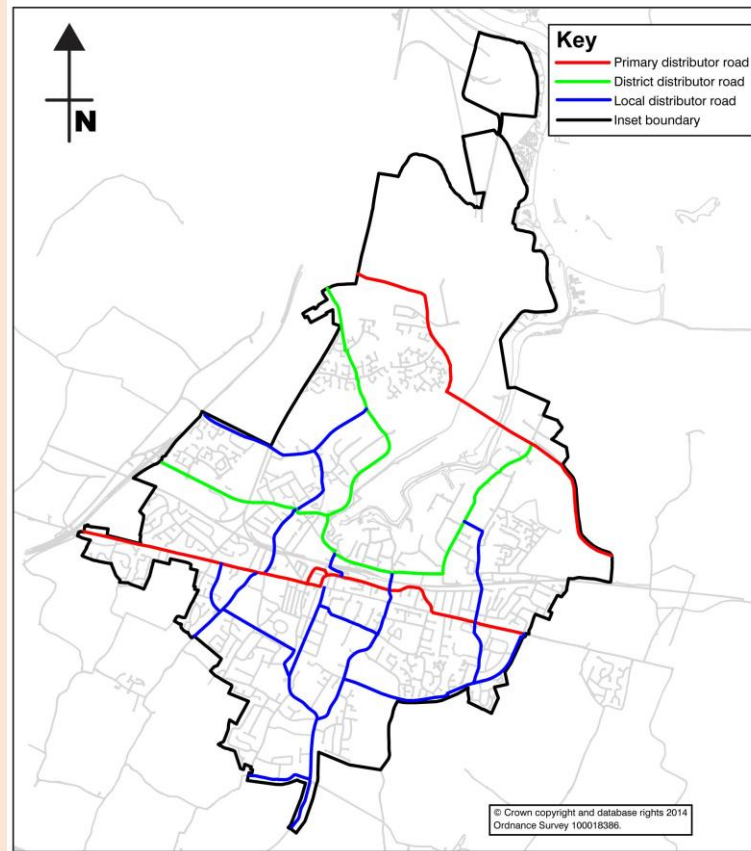
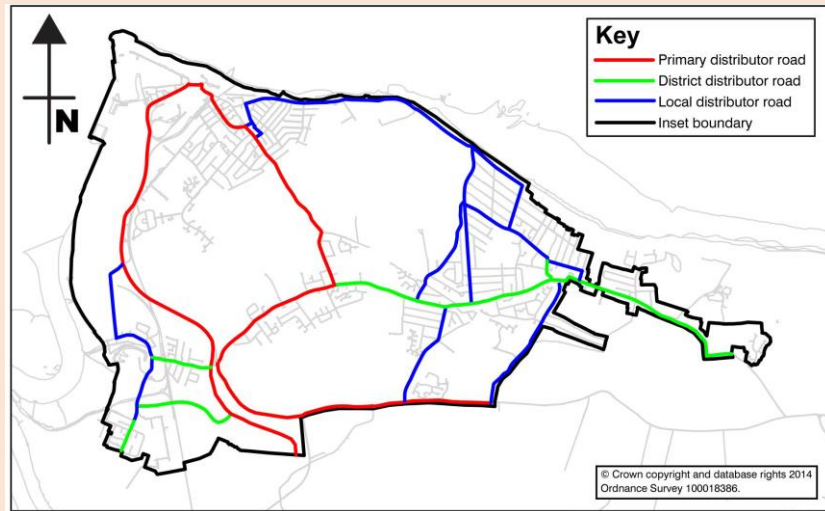
- 1) Circulation piétonne : rues piétonnes
- 2) Circulation mixte : rues qui accueillent différents types de circulation (automobile, autobus, deux roues, piétons);
- 3) Circulation mécanique : voies mécaniques, autoroutes, etc.



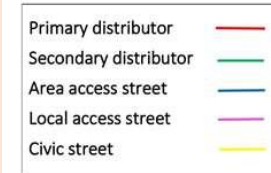
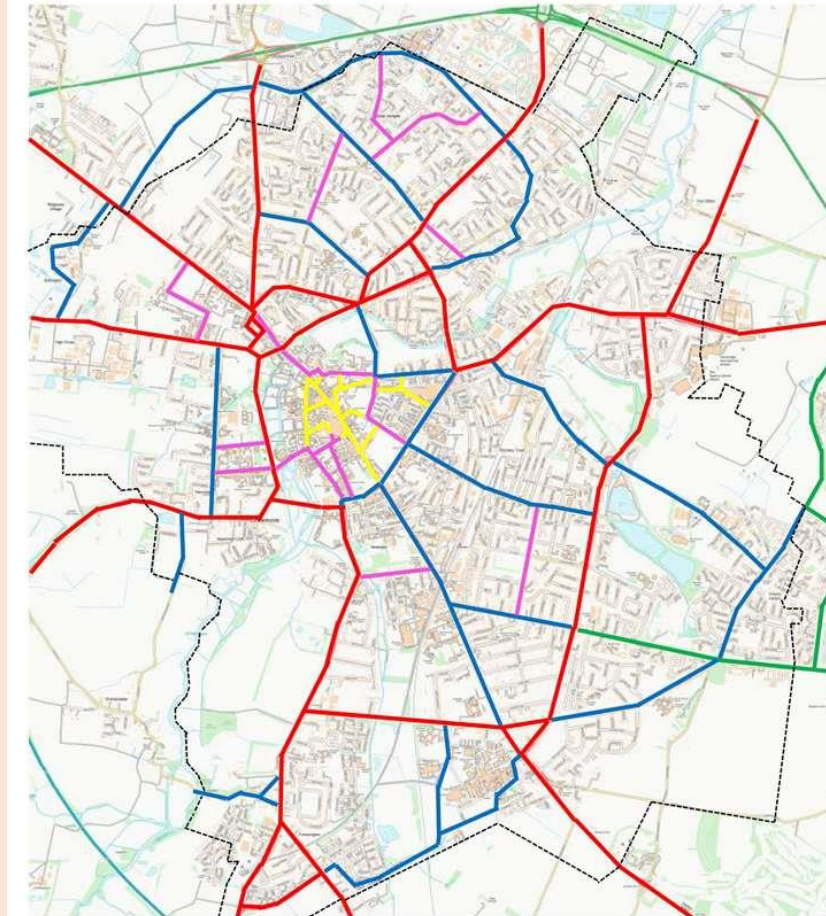
Types de rues : selon leurs niveaux de desserte

- 1) **Voirie rapide** : principaux axes de la ville, ils assurent la circulation à l'échelle de la ville et l'accès aux grandes composantes de la ville : quartiers, zones urbaines, etc.
- 2) **Voirie artérielle** : qui assure circulation inter-quartiers avec un débit moyen (60 km/h) ;
- 3) **Voirie de distribution** à l'intérieur des quartiers : déplacement de proximité à une vitesse limitée (50 km/h) ;
- 4) **Voirie de desserte** : qui assure l'accès aux immeubles à une vitesse très réduite (largeurs limitées, dispositif de ralentissement, ..).





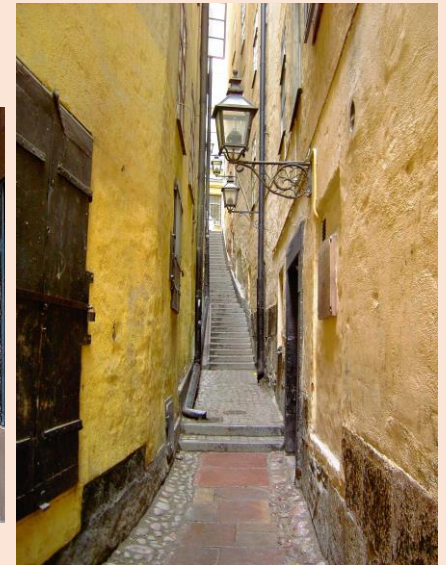
Appendix 4: Draft Network Hierarchy Map





Types de rues : selon leurs formes

- 1) La rue principale** : ancienne grande rue, de largeur variant entre 12 et 25 m, et permet le stationnement à chacun de ses cotés. Ce niveau de rue assure la liaison entre les grandes parties (quartiers) de la ville (des rues structurantes) ;
- 2) La ruelle** : rue secondaire, plus étroite que la rue à un point qu'elle ne pourrait assurer la circulation mécanique ou dans un sens unique (passage d'une seule voiture). Sa vocation principale est d'assurer la desserte à l'intérieur des quartiers ;
- 3) La rue droite** : rue régulière droite qui facilite la circulation et offre plus de visibilité et de clarté (fond de perspective, contrôlabilité, etc.) ;
- 4) La rue courbe** : résulte d'un tracé non planifié, difficile à la perception, qui répond à certaines condition topographique, climatiques et même socioculturelles (intimité, enclavement, etc.).



Normalisation haussmannienne :

De 9 à 15 m de largeur : desserte de part et d'autre, circulation, stationnement, trottoirs, réseaux infrastructure.

Min 8 m;

Moins de 6m : voie seulement de desserte

Répartition

-3/5 de l'emprise est réservée à la chaussée ; circulation et stationnement.

-2/5 de l'emprise est réservée aux trottoirs.

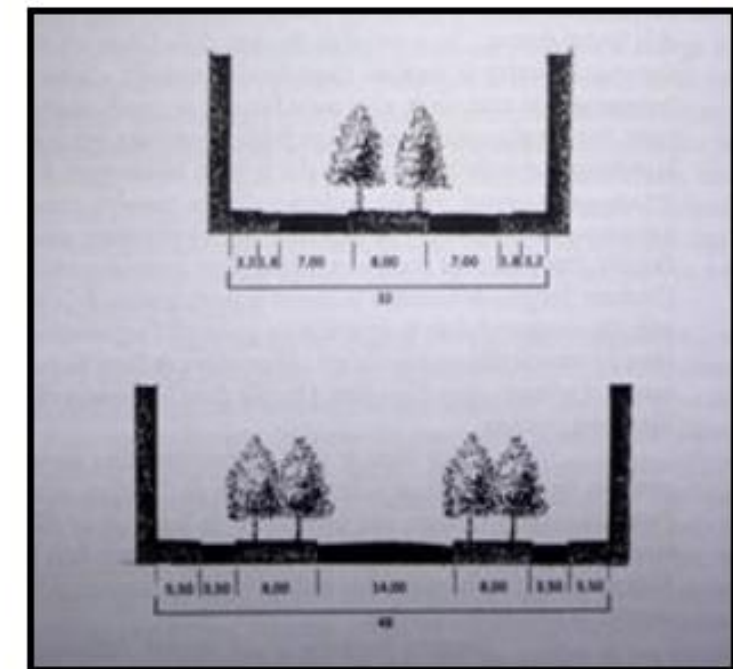
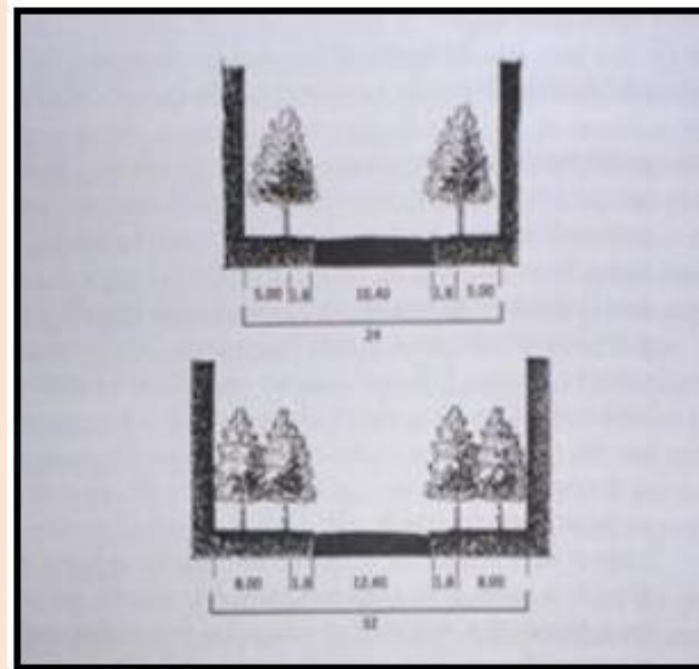
Une rue de 9 m comprend :

1- une chaussée de 5 à 6m qu'elle-même comprend :

Une file de circulation à sens unique de 3m.

Une bande d'arrêt ou de stationnement non matérialisée de 1,8 à 2m.

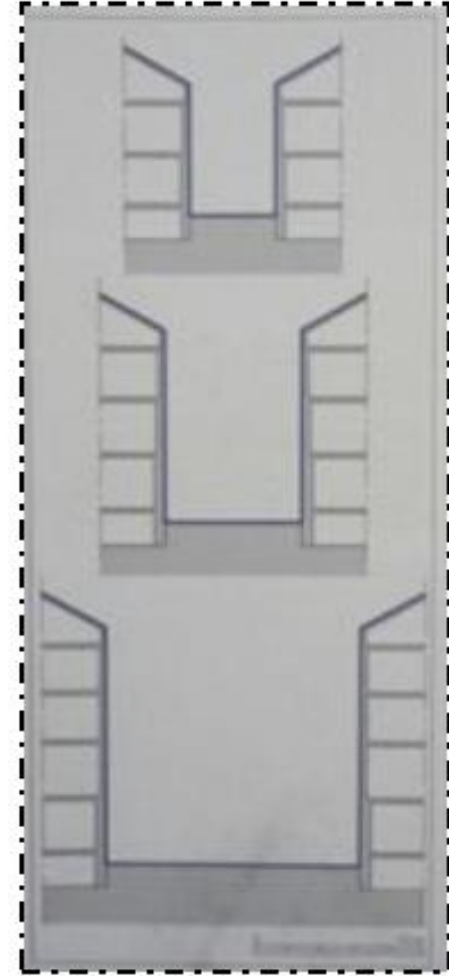
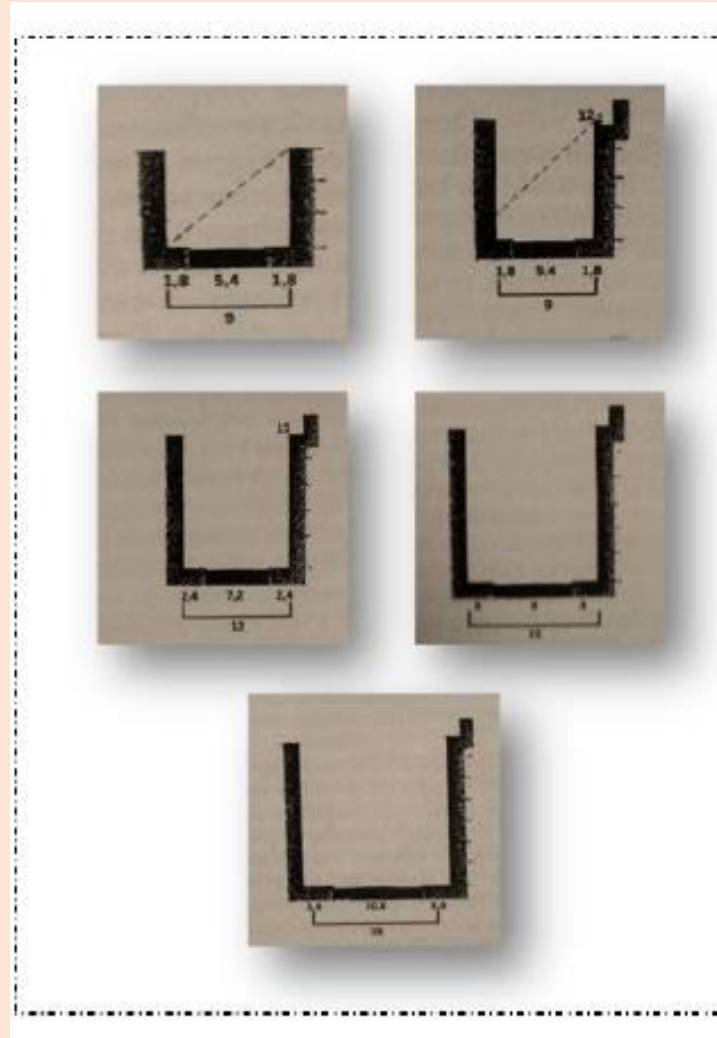
2- deux trottoirs de 1,5 à 2m.



Rapport hauteur/largeur

La largeur de la rue est proportionnelle à la hauteur :

H augmente, la largeur augmente également.



Le boulevard :

Une voie très large (24 – 50 m);
Résultat dans un premier temps de la destruction des remparts;
Une bande périphérique de protection;
Le boulevard a connu une évolution pour devenir un lieu de promenade, puis un lieu de monumentalité urbaine.



L'avenue :

Une large voie urbaine plantée d'arbres, qui mène sur un monument ou un palais.
« Une création de l'âge classique (Versailles par exemple) qui accueille la circulation des carrosses, les défilés militaires, les fêtes urbaines... ».



L'impasse

Une voies très étroite à un seul issue. Elle se trouve souvent des les quartiers résidentiels traditionnels.

Elle donne une impression d'isolement, et l'intimité de l'espace.



Le passage :

Chemin tracé, parfois couvert, par lequel on passe d'un point à un autre.

Le passage peut traverser un ilot, un immeuble pour réunir deux artères.



II. Les Places publiques

La place publique est un espace public, non bâti, desservi par des voies, entouré généralement par des bâtiments, affectée aux piétons ou/et aux véhicules.

« La place publique est un espace public vide souvent fermé, **entouré d'édifices qui forment son enveloppe** » (Allain, 2004).

Lieu de rencontre, de sociabilité, de détente, mais également de festivité et de regroupement.



Fonction des places :

Les places publiques jouent un rôle important dans la vie urbaine:

- Lieux d'ambiances urbaines quotidiennes, hebdomadaires, ou périodiques ;
- Points de carrefour structurant la ville ;
- Lieux de regroupement et de rassemblement généraux ou des catégories sociales particulières ;
- Lieux de manifestations sociopolitiques ;
- Éléments d'attraction paysagère ;
- Points de repères et d'organisation spatiale (articulation).

Type de places :

1- Les places de circulation :

Se situent aux croisement des voies (giratoires) ;

Elles facilitent la circulation et assurent la

transition ;

Ex : place 1^{er} mai à Alger, Place des martyre de

Constantine, etc.



2- Les places d'agrément :

Se situent à l'intérieur des tissus urbains.

Elle constitue des espaces d'aération et permettent l'écoulement de l'air et captages des rayons solaires;

Ces espaces offrent aux habitants des lieux de récréation et de rencontres.



3- Les places monumentales :

des places généralement encadrées par des bâtiments avec des façades monumentales et dont le centre est soit vide, soit occupé par un monument.

Des extensions de bâtiments de cultes (mosquée, cathédral) ou d'un bâtiment de pouvoir (Hôtel de ville, Palais de justice, etc.)



4- Les places d'armes :

Occupent une places centrales dans les villes;

Des grandeurs à l'échelle de la ville ou de la région

Des esplanades de vaste dégagement destinées à recevoir les défilés et les rassemblements militaires.

5- La place du marché :

Aménager d'une manière libre permettant de recevoir l'échange commercial.

Ce genre de places est généralement annexé à un édifice de culte (présence de mosquée, des églises, ...).



III. Les jardins publics :

Un espace public couvert dans sa grande partie par la végétation.

Des espaces de détente et de loisir.

Éléments d'amélioration du cadre de vie.

Éléments riches en qualité paysagère.

Aménagement en :

- 1) Espace de circulation
- 2) Espace de repos
- 3) Chemins de promenades et de sport
- 4) Plans d'eau
- 5) Végétation diversifiées





Place des terreaux à Lyon

Parc de Belleville



